



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue au 840, rue Richard à Saint-Liguori, le lundi 15 septembre 2025 à 8 heures. La séance est présidée par madame la mairesse, Ghislaine Pomerleau. Sont également présents à cette séance :

Messieurs les conseillers : Claude Bélisle
Pierre-Luc Gaudreau
Jean Bourgeois

Absents : Mme Sophie Desrosiers, M. Pierre-Luc Payette et M. Serge Rivest.

Les membres présents forment le quorum.

Assiste également à la séance monsieur Benoît Grimard, directeur général et greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
4. GESTION ADMINISTRATIVE
- 4.1 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES ÂÎNÉS 2026-2027
5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
6. GESTION FINANCIÈRE
7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU
8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
10. LOISIRS ET CULTURE
11. SÉCURITÉ PUBLIQUE
12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 8 heures et présidée par madame Ghislaine Pomerleau, mairesse de Saint-Liguori. Monsieur Benoît Grimard directeur général et greffier-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la séance.

2025-144

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Jean Bourgeois,

et résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4. GESTION ADMINISTRATIVE

2025-145

4.1 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut déposer une demande de subvention dans le cadre Nouveaux Horizons pour les aînés 2026- 2027;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Gaudreau,

et résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori autorise le directeur général et greffier-trésorier monsieur Benoît Grimard à déposer une demande de subvention et à signer toute la documentation pour donner effet à cette résolution.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Ghislaine Pomerleau, mairesse ouvre la période de questions à 8 h 03 pour se terminer à 8 h 03.

6. GESTION FINANCIÈRE

7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. LOISIRS ET CULTURE

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Ghislaine Pomerleau, mairesse ouvre la période de questions à 8 h 03 pour se terminer à 8 h 03.

2025-146

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bélisle, appuyé par monsieur le conseiller Jean Bourgeois et résolu de lever la séance à 8 h 04.

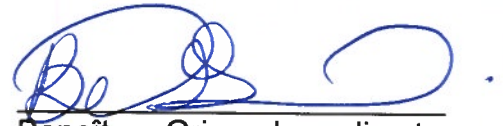


Municipalité de Saint-Liguori

840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 • Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com • www.saint-liguori.com

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.


Ghislaine Pomerleau, mairesse


Benoît Grimard, directeur
général et greffier-trésorier

Je, Ghislaine Pomerleau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Ghislaine Pomerleau, mairesse

